

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 mars 2023

Délibération CA n° 202303-04

### NOTE REMISES GRACIEUSES

Normandie Université a employé différents doctorants pour lesquels sont ressortis des trop-perçu sur salaire pour lesquels soit le faible montant de la créance rend le recouvrement sans intérêt, soit les intéressés ne sont plus domiciliés aux adresses postales et bancaires en notre possession.

Compte	Cpte gén.	Compte budgétaire	Σ Montant en devise interne	D/C	Dev.I	MP	Pièce rappr.	Texte
5118208	46300000	TECH_FRS	1,39	S	EUR	S		TP GEHIN
5116364	46300000	TECH_FRS	568,55	S	EUR	S		TP SEKELLI R1 06.2021 R2 04.2022 npai
5118206	46300000	TECH_FRS	142,13	S	EUR	S		TP TROP PERCU CHABRIT
5113197	46300000	TECH_FRS	19,20	S	EUR			TP PEUZIAT TP IRPP/AVANCE
			<b>731,27</b>		<b>EUR</b>			

**Le Conseil d'Administration approuve les remises gracieuses.**

#### Résultats des votes

Nombre de votants : 30 votants

Pour à l'unanimité : 30 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 13 mars 2023,

Le Président de Normandie Université,  
Ronan CONGAR

